



5 décembre 2022

Immigration : Gérald Darmanin aussi veut faire sa loi

Pour s'imposer en homme fort sur la question migratoire, le ministre de l'Intérieur se lance dans un énième projet de loi. Mais les associatifs dénoncent le manque de maîtrise d'un sujet complexe.

par Gurvan **Kristanadjaja**

Le gouvernement ouvre un débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale mardi 6 décembre en prévision du projet de loi qui devrait être voté début 2023. Le nom de Gérald Darmanin vient donc s'ajouter à ceux de ses nombreux prédécesseurs qui ont tenté de réformer la politique migratoire en France depuis les années 80. À ce rythme, on dénombre un texte presque tous les ans.

Avant même qu'on en connaisse les détails, certains s'interrogent déjà : « *Quelle est la nécessité d'un nouveau texte de loi alors que l'encre des décrets du précédent n'est pas encore sèche ?* » ironise Pierre Henry, président de l'association France Fraternités. « *Une réforme vient toujours d'une demande de l'administration, parce qu'elle n'arrive pas à exécuter les expulsions et qu'elle est face à la défaillance de ses propres outils. Donc elle presse le ministère à changer pour être plus efficace,* estime de son côté François **Héran**, sociologue et anthropologue qui a dirigé l'Institut national d'études démographiques (Ined). *Cela fait vingt ans que ça se passe ainsi.* »

“Point d'équilibre très compliqué à trouver”

[Comme Gérard Collomb lors de la dernière réforme de 2018](#), l'actuel pensionnaire de Beauvau va chercher à apparaître en homme fort sur ces questions cruciales de l'époque, tout en faisant des concessions à l'aile “humaniste” de la majorité. Pour construire ce texte qu'il veut “équilibré”, les représentants des centrales syndicales et des associations de défense des droits des exilés ont été reçus tour à tour au sein des ministères de l'Intérieur et du Travail. L'une des mesures phares qui leur a été présentée, déjà sondée dans les médias ces dernières semaines : l'attribution de titres de séjour pour les métiers dits “en tension”. Elle doit succéder à [la circulaire Valls datant de 2012](#) qui permettait la régularisation de travailleurs sans papiers à la demande de l'employeur et sous conditions. « *Avec un titre de séjour comme celui-là, la régularisation pourrait se faire sans l'employeur, ce qui est une bonne chose* », précise Jean-Albert **Guidou** à la CGT. Reste que le dispositif est complexe à organiser : quels métiers inclure dans la liste, sur quels critères, comment vont-ils évoluer en fonction des besoins de main-d'œuvre, comment intégrer les statuts particuliers comme les livreurs à vélo en autoentreprise exclus de fait ? Autant de points qu'il faudra clarifier rapidement pour proposer une mesure permettant d'en faciliter l'accès et la compréhension par tous.

Sur le volet de l'asile, Gérald Darmanin entend [accélérer les délais de traitement des demandes](#) – comme Gérard Collomb avant lui. « *Il y a une forme d'obsession à accélérer les procédures d'asile. Si on peut partager l'envie que ces traitements soient accélérés, on ne peut que craindre que l'objectif final ne soit de pouvoir mener davantage d'exécutions des obligations de quitter le territoire français (OQTF)* », observe Delphine **Rouilleault**, directrice générale de France Terre d'asile. Dans une circulaire en date du 17 novembre, le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets d'exécuter plus fermement les OQTF et a appelé au renforcement des capacités de rétention. Il souhaite que « *tout titre arrivé à échéance implique l'examen de la situation de l'étranger pour prise d'OQTF et éloignement le cas échéant* ». Dans ce contexte, « *le point d'équilibre va être très compliqué à trouver* », estime Pierre **Henry**, président de France Fraternités. D'autant que sur le sujet, Gérald Darmanin est davantage confronté à des problèmes d'ordre diplomatique que politiques : [pour que les OQTF soient exécutées](#), la France doit recevoir un laissez-passer consulaire du pays d'origine. Ce que certains comme l'Algérie ou la Tunisie refusaient, il y a peu encore, d'attribuer.

“Ils ne maîtrisent pas totalement le sujet”

Ceux qui ont été reçus au sein des ministères pour le premier round de concertations appréhendent de devoir faire face dans les semaines à venir à un certain “amateurisme” du gouvernement et de ses équipes sur ce sujet qu’ils jugent “très complexe”. « *J’ai l’impression que par exemple sur la question du travail et des métiers en tension, ils ne maîtrisent pas totalement le sujet, ils ne sont pas techniquement très au point. Ils ne connaissent pas exactement les critères de la circulaire Valls par exemple* », note une source présente qui a souhaité rester anonyme. « *Les concertations ont été faites sur la base de supports PowerPoint, c’était très frustrant, on survolait le sujet. Pour nous, c’est le point zéro de la discussion* », regrette de son côté Delphine **Rouilleault**.

Le gouvernement prévoit de déposer le projet de loi à la mi-décembre, « *ce qui paraît irréaliste* », pointe la directrice de France Terre d’asile. « *On n’est pas à quelques semaines près, on ne voudrait pas qu’ils déposent un projet de loi qui n’aurait pas été suffisamment concerté.* » Pour parfaire son texte, Gérald Darmanin prévoit également une nouvelle série de consultations au Sénat et avec les députés avant la transmission du projet. Car au-delà du débat, il lui faut aussi trouver une majorité prête à voter ce texte que certains à droite estiment trop faible sur le volet répressif. Pierre **Henry** de France Fraternités anticipe déjà : « *«Le RN va faire de la surenchère sur le texte, LR va les suivre et les divisions seront sans doute nombreuses.* »